

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Portant nominations et promotions
à titre exceptionnel, posthume et
militaire dans l'Ordre du Mérite du
Bénin de Feu lieutenant
HOUNMENOU Sabin, de feu
Caporal-Chef GANGUIDA Rigobert
et de feu Caporal HOUENONTIN
Arsène**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'extrait du relevé des Décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance extraordinaire du Lundi 13 Août 2001-Communication N° 1089/01 ;
- Vu la lettre N° 0954/SGG/C du 14 Août 2001 relative à la décoration à titre posthume des cinq (05) militaires décédés dans un accident d'hélicoptère du Vendredi 10 Août 2001, de feu Lieutenant HOUNMENOU Sabin, de feu Caporal-Chef GANGUIDA Rigobert et de feu Caporal HOUENONTIN Arsène.

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin

DECRETE :

Article 1er : est nommé et promu à titre exceptionnel, posthume et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Commandeur, Feu lieutenant HOUNMENO Sabin, pilote en service à la base aérienne de Cotonou, pour prendre rang à compter du Mercredi 15 Août 2001.

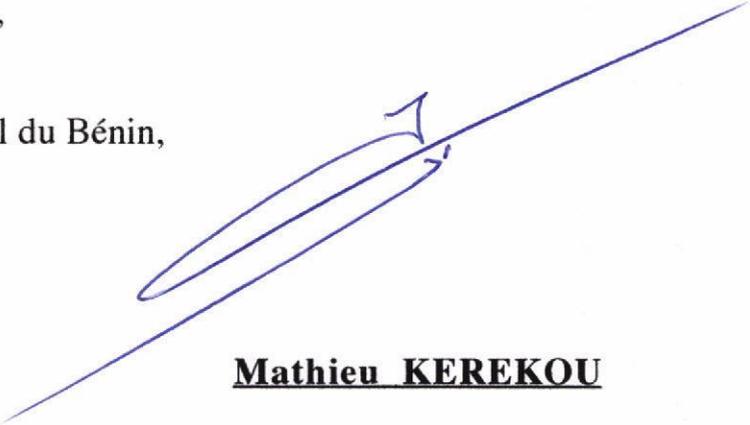
Article 2 : Sont nommés et promus à titre exceptionnel, posthume et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang à compter du Mercredi 15 Août 2001 ; les hommes de rang des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

- Feu Caporal-Chef GANGUIDA Rigobert, garde du Corps du Chef d'Etat-Major de l'armée de terre
- Feu Caporal HOUENONTIN Arsène, en service à l'Etat-Major de l'armée de terre.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 18 septembre 2001

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 21 - GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 3.